

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-148

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 7

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE-ARMOR) – CESSION DE PARCELLE
METAL SERVICE (SCI MaxJorCom)**

La société Métal Service, dirigée par M. Jérôme BEZARD, est actuellement implantée au Marchix à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle. Ses activités se concentrent sur l'installation et de la commercialisation de rayonnage industriel, plateforme de stockage, étagère mobile, cantilever. La société développe depuis peu un nouveau produit : une pergola bioclimatique. En croissance régulière, la société souhaite s'installer dans un nouveau bâtiment adapté à ses activités et ses effectifs.

Elle sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot n°12 (2 122 m²) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) pour la création d'un bâtiment d'activités. Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur la cession ce lot à la société Métal Service, via la SCI MaxJorCom, au prix de 30 € HT/m².

Au regard de :

- L'avis des domaines du 28 octobre 2020 estimant la valeur vénale du bien à 63 660 € HT (30 € HT/m²), assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 22 avril 2021 et du Bureau communautaire du 8 juin 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession du lot n°12 (2 122 m², parcelle 270 ZN 40) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de la société METAL SERVICE via la SCI MaxJorCom ou toute autre société désignée par la société METAL SERVICE, au prix de 63 660 € HT (30 € HT/m²),
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUIL. 2021**

Affiché le **9 JUIL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

9 JUIL. 2021

A Lamballe-Armor, le

Le Président,